

Communauté
de Communes



Haut Limousin
en Marche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

SEANCE DU 3 AVRIL 2023

2023_065

**APPEL A PROJET « NATURE ET TRANSITIONS »
REGION NOUVELLE AQUITAINE
AIDE A LA DEFINITION D'UNE STRATEGIE ET 'UN PLAN D' ACTIONS
OPERATIONNELLES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 24 mars 2022.

Nombre de conseillers		AUBRUN Lynda, BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BREGEAUD Laurent, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTIOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, GORIN Claudine, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAURENT-DUSSY Claudine, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MAITRE Daniel, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, MAURY Alice, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, THEVENOT Pierrette,
En exercice	62	
Titulaires Présents	54	
Suppléants Présents	3	
Pouvoirs titulaires	4	
Votants	61	

PRÉSENT Suppléant : DACKOW Jean-Michel, NOEL Marie-Thérèse, ROUSSEAU Michel,

POUVOIRS hors suppléant :

- DRIEUX Sophie qui donne pouvoir à GUILLON Jean-Claude
- GUILLOT Olivier qui donne pouvoir à ESCLAMADON Jean-Marie
- LONDEIX Colette qui donne pouvoir à NIVARD Fabrice
- SINGEOT Anne-Marie qui donne pouvoir à MAURY Alice

Excusés : BREGON Pascal.

Assistaient également à la séance des délégués suppléants.

Monsieur Christian JACQUIER, Vice-Président en charge du tourisme, s'exprime en ces termes :

Le Conseil Communautaire dans sa délibération du 14 novembre 2022 a adopté son projet de territoire dans lequel la préservation de la biodiversité représente un levier de développement de notre communauté comme un enjeu majeur de notre stratégie de territoire.

Cet objectif stratégique ambitionne de faire de la CCHLeM un haut lieu de la préservation et de la restauration de la biodiversité en France, avec des objectifs opérationnels comme la création de lieux de préservation de la nature.

La politique ainsi définie par la Communauté de Commune est conforme à la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB) traduite dans le plan d'actions régional 2022-2032, co-construit par les acteurs de terrain et par la Région Nouvelle Aquitaine.

C'est dans ce cadre que la Région a lancé le 14 novembre 2022 un appel à projets permettant aux territoires qui souhaitent s'engager :

- d'accompagner la transition écologique des activités humaines pour réduire leur impact / leurs empreintes sur la biodiversité ;
- de maintenir les cœurs de biodiversité en bon état de conservation, de restaurer le fonctionnement des écosystèmes et de recréer des écosystèmes résilients en travaillant sur la renaturation.

Le paysage caractéristique du territoire intercommunal est décrit comme comportant une dominante bocagère et pour partie forestière. Les élus de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche souhaitent agir en faveur de la biodiversité, pour la préserver et en faire un atout au service du développement touristique durable, comme cela a été traduit dans le cadre du projet de territoire.

En cohérence avec cet objectif et avec les dispositifs opérationnels que sont le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) conclu avec l'ADEME, il est proposé de faire appel à un bureau d'études pour accompagner les élus dans la définition d'une stratégie destinée à préserver et reconquérir la biodiversité, déclinée en plan d'actions opérationnelles. Ce projet s'inscrit également dans le contexte d'anticipation du principe de zéro artificialisation nette.

L'étude nous permettra de définir une stratégie adaptée à notre territoire et de proposer des plans d'actions opérationnelles sur une durée de 2 ans à compter d'octobre 2023, et d'identifier, avec les partenaires ad hoc :

- les modalités de mise en œuvre de cette stratégie à l'échelle du territoire, au travers d'un plan d'actions détaillé précisant notamment les pilotes, les partenaires, les outils juridiques et financiers... sachant que les actions proposées devront avoir un impact direct sur la biodiversité (apport d'une plus-value substantielle et mesurable, d'un gain de biodiversité).
- des espaces stratégiques à maîtriser afin de préserver et restaurer des milieux prioritaires permettant l'effacement de points noirs de biodiversité ou points de fragmentation, la reconnexion des continuités écologiques, la gestion écologique et paysagère de sites à forts enjeux...

Tous les partenaires souhaitant apporter leurs connaissances en matière de biodiversité et faire part des enjeux territoriaux qui en découlent seront invités à participer à cette démarche multi-partenariale.

Le montant de l'étude est estimé à 50 000 € TTC qui serait à inscrire sur les exercices budgétaires 2023, 2024 et 2025. Le montant maximum d'aide régionale est de 60%. Le reste à charge pourrait être valorisé dans le cadre du COT, en tant que recours à une ingénierie externe.

Vu la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;
Vu délibération n°2021_110 du 28 janvier 2021 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
Vu délibération n°2021_126 du 20 septembre 2021 approuvant le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) ;
Vu la délibération n°2022_120 du 14 novembre 2022 approuvant le projet de territoire ;
Vu le budget de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche ;

Considérant, que la Communauté de Communes exerce la compétence « aménagement de l'espace » ;

Considérant la nécessité de bénéficier d'un accompagnement pour aider à définir une stratégie en faveur de la biodiversité et la décliner en actions concrètes sur le territoire ;

Considérant, le projet de cahier des charges et de dossier de candidature à l'appel à projets ci-annexés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention de 30 000 € auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'Appel à projets « Nature et Transitions », pour aider à la définition d'une stratégie et d'un plan d'actions opérationnelles en faveur de la biodiversité.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cet Appel à projets.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le
Président
Date de signature : 11/04/2023
Qualité : Signature des ACTES par le
Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

ESOS JVA 1 1